Fatou Bensouda répond aux critiques d'une CPI "trop focalisée sur l'Afrique"

@rib News, 24/11/2015 â€“ Source CPI - Bureau du Procureur DÃ©claration de Fatou Bensouda, Procureur de la Cour pÃ©nale internationale : Â« la CPI est une cour de justice indÃ©pendante qui doit Ãªtre soutenue dans son action Â» Lorsqu'on nous demande Â«Â pourquoi l'AfriqueÂ ?Â Â», les rumeurs enflammÃ©es souvent fausses vont bon train Dire que la Cour pÃ©nale internationale (la Â«Â CPIÂ Â»Â ou la Â«Â CourÂ Â») est trop focalisÃ©e sur l'Afrique constitue et demeure sans doute la critique la plus frÃ©quente et la moins fondÃ©e. Une certaine opinion publique Â et les mÃ©dias dÃ©noncent continuellementÂ ce qu'ils qualifient de Â«Â parti prisÂ Â», d'action Â«Â ciblÃ©eÂ Â» ou Â Â«Â politisÃ©eÂ Â». Cependant, les sensation cachent la vÃ©ritÃ© et donnent au public une fausse idÃ©e de ce que nous faisons vraiment.

Lorsque la confÃ©rence Ã l'origine de la crÃ©ation de la CPI s'est ouverte il y a 17Â ans, les yeux du monde entier Ã©taient braquÃ©s sur ses dÃ©lÃ©guÃ©s, Ã l'aube d'une nouvelle Ã¨re marquÃ©e par l'obligation de rendre des comptes pour les crime Â commis. Les dirigeants africains Ã©taient parmi les plus farouches dÃ©fenseurs de l'action de la Cour. En effet, depuis le tout dÃ©but, le continent et les Ã‰tats africains, individuellement, ont jouÃ© un rÃ´le majeur dans la crÃ©ation et le fonctionnement de la CPI et soutenu cette institution Ã chacune des Ã©tapes de son Ã©volution. Tout d'abord, comme il a Ã©tÃ© dit, les Ã‰tats africains ont pesÃ© de tout leur poids dans les nÃ©gociations relatives Ã l'Ã©laboration du Statut de Ro traitÃ© fondateur de la CPI. Celles-ci ont pu Ãªtre menÃ©es parce que les chefs d'Ã‰tats africains, la sociÃ©tÃ© civile et d'autr parties prenantes de ce continent ont reconnu que la CPI Ã©tait un mÃ©canisme judiciaire indÃ©pendant important, capable d'endiguer les atrocitÃ©s commises Ã grande Ã©chelle, de rendre justice aux victimes et de favoriser la paix et la stabilitÃ©. Ces mÃªmes motivations et intÃ©rÃªts sont toujours d'actualitÃ©. Le SÃ©nÃ©gal est le premier pays au monde Ã avoir ratifiÃ© Statut de Rome. Cet acte historique et symbolique a ouvert la voie Ã de nombreux autres Ã‰tats de ce continent et du reste du monde. Aujourd'hui, les pays africains reprÃ©sentent le plus gros bloc rÃ©gional Ã avoir ratifiÃ© le Statut de Rome de la CPI. Nous ne devons pas l'oublier. L'Afrique a alors guidÃ© le monde de la justice pÃ©nale internationale en dÃ©fÃ©rant Ã mon Bureau des situations relatives Ã des atrocitÃ©s de masse pour que des enquÃªtes soient menÃ©es, en coopÃ©rant dans le cadre de celles-ci, en procÃ©dant Ã l'arrestation et Ã la remise de personnes recherchÃ©es par la CPI et en protÃ©geant de victimes et des tÃ©moins. Depuis que la Cour a commencÃ© Ã fonctionner en 2002, mon Bureau a reÃ§u un certain nombre de renvois Â d'Ã‰tats africains pour enquÃªter sur des allÃ©gations d'atrocitÃ©s commises sur leurs territoires. L'Ouganda, la RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo, la CÃ´te d'Ivoire et le Mali ont tous invitÃ© la Cour Ã mener des enquÃªtes et des poursuites au sujet de situations dans leurs pays. Le tout dernier pays Ã avoir demandÃ© au Bureau d'enquÃªter sur d'Ã©ventuels crimes commis sur son propre territoire est la RÃ©publique centrafricaine, et ce pour la seconde fois. Ces exemples concrets dÃ©montrent que les dirigeants africains ont vraiment foi dans l'action de la Cour et dans son utilitÃ©. Certes, le Conseil de sÃ©curitÃ© de l'Organisation des Nations Unies a renvoyÃ© Ã la CPI deux situations relatives Ã l'Afrique le Darfour (Soudan) et la Libye. Cependant, mon Bureau n'est pas tenu d'accepter automatiquement les renvois adressÃ©s par le Conseil de sÃ©curitÃ©Â ; il le fait en toute indÃ©pendance et uniquement de son propre chef, aprÃ¨s s'Ãªtre assurÃ© que les conditions juridiques nÃ©cessaires prÃ©vues par le Statut de Rome sont remplies, comme cela a Ã©tÃ© le cas pour les deux situations citÃ©es.Â Contrairement Ã l'idÃ©e reÃ§ue selon laquelle la CPI ne s'intÃ©resse qu'Ã l'Afrique, nos activitÃ©s sont loin de se concentrer sur ce seul continent. Au sein de mon Bureau, nous procÃ©dons Ã des examens prÃ©liminaires concernant, entre autres, l'Afghanistan, l'Iraq, la Colombie, la Palestine et l'Ukraine. Comme nous le faisons dans le cadre de l'ensemble de nos activitÃ©s, nous analysons scrupuleusement les situations concernÃ©es en toute indÃ©pendance et en toute impartialitÃ©. Que les choses soient bien clairesÂ : si les Â critÃ¨res juridiques nous le permettent, j'ouvrirai des enquÃªtes sans la moindre hÃ©sitation dans le cadre de chacune de ces situations pour traduire en justice les auteurs de crimes. Pas plus tard que le mois dernier, j'ai prÃ©sentÃ© une demande officielle aux juges de la CPI afin qu'ils autorisent mon Bureau Ã enquÃªter sur d'Ã©ventuels crimes de guerre commis dans le cadre du conflit survenu en 2008 en GÃ©orgie. Il convient de souligner qu'il est essentiel que les Ã‰tats parties Ã la Cour continuent de coopÃ©rer pour que celle-ci puisse faire son travail. Le rassemblement des Ã©lÃ©ments de preuve, la protection des tÃ©moins, l'arrestation et la remise des suspects ainsi que l'exÃ©cution des peines ne sauraient Ãªtre possibles sans l'engagement de ces Ã‰tats, qui sont au nombre de 123 Ã ce jour. Sans eux, la Cour ne pourrait pas faire appliquer le Statut de Rome et serait dans l'incapacitÃ© de remplir pleinement son mandat. La CPI n'est pas non plus la panacÃ©e. Elle constitue plutÃ´t le dernier recours, s'intÃ©ressant aux injustices qui subsistent lorsque les tribunaux nationaux ne sont pas en mesure d'intervenir ou n'en ont pas la volontÃ©. Sans la CPI, les victimes ne seraient entendues par aucun tribunal et la justice ne serait pas rendue. La protection et la reconnaissance des victimes constituent des Ã©lÃ©ments essentiels du rÃ´le jouÃ© par la CPIÂ â€“ elle ne peut effacer le mal causÃ© par les atrocitÃ©s commises Ã grande Ã©chelle mais elle reconnaÃ®t aux victim leur statut quand aucun autre tribunal ne le fait. En tant que Gambienne et en tant qu'africaine fiÃ¨re de ses origines, je souhaite, comme la plupart des Africains, que l'Afrique soit un continent prospÃ¨re oÃ¹ rÃ¨gne la paix, oÃ¹ les citoyens sont encouragÃ©s Ã participer et oÃ¹ l'Ã‰tat de droit et les droits humains sont universellement respectÃ©s et dÃ©fendus. Dans di ans, j'aimerais voir Ã©merger un continent oÃ¹ la croissance Ã©conomique serait durable et oÃ¹ les jeunes auraient tout le loisir de contribuer de maniÃ¨re constructive Ã leur avenir et de se garantir une telle perspective. La lutte contre l'impunitÃ© des auteurs d'atrocitÃ©s qui favorise l'instabilitÃ© constitue un prÃ©requis essentiel Ã l'Ã©mergence d'un continent africain plus pacifique et plus prospÃ¨re. Je suis fermement convaincue que le renforcement de l'Ã‰tat de droit et un systÃ¨me judiciaire sain et efficace sont les conditions essentielles et prÃ©alables de toute stabilitÃ© politique et croissance Ã©conomique. En dÃ©finitive, Ã l'aube de ce nouveau siÃ¨cle, l'Afrique a dÃ©montrÃ© qu'elle Ã©tait de plus en plus rÃ©solue Ã faire respecter l' de droit et Ã traduire en justice les auteurs d'atrocitÃ©s. Je suis convaincue qu'elle continuera d'avancer dans cette direction. Ce faisant, il est impÃ©ratif que qu'elle fasse preuve d'un engagement inÃ©branlable et sans faille Ã l'Ã©gard de la CPI. Nous nous devons de soutenir la CPI pour qu'elle puisse accomplir son rÃ´le crucial dans le monde afin de lutter contre l'impunitÃ© des auteurs d'atrocitÃ©s et de promouvoir le systÃ¨me de justice pÃ©nale internationale instaurÃ© par le Statut de Rome. Nous nous le devons Ã nous-mÃªmes, Ã nos enfants et aux gÃ©nÃ©rations futures. ProtÃ©ger les citoyens

contre le flÃ©au de la guerre et des conflits au travers de l'application de la loi dÃ©montre un leadership Â politique et non une faiblesse. Une version lÃ©gÃ¨rement modifiÃ©eÂ Â de cette dÃ©claration a Ã©tÃ© publiÃ©e dans le Sunday Times (Afriqu Sud) dimanche 22Â novembreÂ 2015.